

<p>அன்பான சினேகிதனை ஆபத்தில் அறி</p>	<p style="text-align: center;">Lettre du CERCLE CULTUREL DES PONDICHERIENS ***** புதுச்சேரியர் கலை மன்ற மடல்</p> <p style="text-align: center;">Rédaction : M.Gobalakichenane 22 Villa Boissière, 91400 Orsay, France Email : ggobal@yahoo.com</p>	<p style="text-align: center;">ISSN 1273-1048 No.61 Septembre 2008</p> <p style="text-align: center;">Organe de Liaison des Ressortissants de l'Inde ex- française : Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon (et Chandernagor)</p>
--	--	--

Nous présentons en première page la traduction d'un poème paru récemment dans une revue populaire évoquant un problème d'adolescence au Tamilnadu, généralisable également à d'autres lieux.

Rappelons qu'aujourd'hui, au Tamilnadu comme ailleurs dans l'Union indienne et dans d'autres pays de l'Asie, les mariages les plus fréquents sont ceux arrangés par les familles. Les spécialistes insistent plus sur les cas indiens en raison des castes et sous-castes précisées et du dot déguisé exigé par les familles des mariés malgré l'interdiction officielle. De temps à autre, les journaux rapportent des cas où la jeune mariée ose déposer une plainte pour conflit causé pour une insuffisance de dot par le parti du jeune homme au moment de la cérémonie !

Ajoutons ici qu'à l'époque du 'Sangam' au Tamilnadu, les jeunes gens se mariaient par amour et que les notions de kaLavuvu (களவு), maDal eRuthal (மடல் ஏறுதல்) etc. sont des thèmes majeurs d'amoureux de cette littérature ancienne.

அறியாமை

Tourmente

பால்யத்தில்

தாயின் விரல்கள் பற்றி

நடை பழகுகையில்

தனிமை அச்சமூட்டியது

என்னை

இப்பொழுது

தாய் அறிந்த எனதுடலை

அவளிடமிருந்தே

மறைக்கும் காலம்

உன் மீது

இரகசியமாய் மலர்ந்த காதல்

எனக்குள்

மணந்து கிடக்கிறது

தனிமைக்காக

ஏங்கித் தவிக்கும்

என் நிலை அறியாது

அன்பைப் பொழியும்

தாயிடம்

எப்படிச் சொல்வேன்

உன் மேல் கொண்ட

காதலையும்

என் பருவம்

உன்னை நாடுவதையும் !

#க்தி ஜோதி (புதிய பார்வை, மே 16, 2008)

Lorsque, très jeune,

Tenant les doigts de maman

J'appris à marcher,

Le fait de me retrouver seule

M'angoissait.

Maintenant,

C'est la période de cacher

D'elle-même mon corps

Qu'elle connaissait bien.

L'amour secret

Ressenti pour toi

En moi

Reste caché.

Comment dirais-je

A maman

Qui, ignorant mon désir

De solitude,

Me comble

De sa bonté

L'amour

Ressenti pour toi

Et l'attirance vers toi

De ma jeunesse !

Sakti Jódhi (Pudiya Pàrvai, mai 16, 2008)

Trad. par Bavány Danaradjou

Les 'varnas' de Manou et Aristote vus par l'ingénieur Lamairesse du 19^e siècle 19 ஆம் நூற்றாண்டு லமேரேசு பார்வையில் மனுவின் 'வா்ணா' கொள்கையும் அரிஸ்தோத்தும்

Eugène Lamairesse (1817-1898), né en Champagne, travailla comme Ingénieur en chef aux Etablissements français dans l'Inde. Il a construit le pont d'Ariancoupom (qui, détruit par les inondations, a été réparé plusieurs fois), fait venir l'eau potable de Moutrapaléom à Pondichéry et dirigé les travaux publics à Karikal. Après la débâcle française de 1870, il s'installa en Algérie où il a fini ses jours. Les statues qu'il a rapportées de Pondichéry sont exposées maintenant au Musée de Châlons-en-Champagne. Parmi ses œuvres, on peut citer :

L'Inde avant le Bouddha,
La vie du Bouddha,
L'Inde après le Bouddha,
L'Empire chinois et le Bouddhisme.

Voici quelques extraits du premier livre sur les trois 'varnas' (assimilés ici aux castes) tirés des lois de Manou :

Les Kchattryas

'L'Etre souverainement glorieux imposa pour devoirs au Kchattrya de protéger le peuple, d'exercer la charité, de sacrifier, de lire les livres sacrés et de ne pas s'abandonner aux plaisirs des sens. Ces devoirs sont presque identiques avec ceux des ordres à la fois religieux et militaires institués après les Croisades: chevaliers de Saint-Sépulchre (sic), de Rhodes, de Malte etc. Le *Kchattrya est également soumis à des règles d'honneur chevaleresques.*

Le seigneur des créatures a placé toute la race humaine sous la tutelle du Brahmane et du Kchattrya. De la classe sacerdotale provient la classe militaire; c'est par leur union seulement que ces deux classes peuvent s'élever dans ce monde et dans l'autre. Mais la morgue des Brahmes (lire Brahmanes) vis-à-vis des Kchattryas n'était pas propre à réaliser cette union. Un Brahmane âgé de dix ans et un Kchattrya parvenu à l'âge de cent années doivent être considérés comme le père et le fils; et des deux, c'est le Brahmane qui doit être respecté comme le père...

Un Kchattrya ne doit jamais s'emparer de ce qui appartient à un Brahmane; mais, s'il est dans le dénuement, il peut prendre ce qui est la propriété d'un homme qui se conduit mal ou qui n'accomplit pas ses devoirs religieux... (Le Roi Kchattrya) doit honorer les Brahmes par des présents, gouverner par leurs conseils et prendre continuellement pour l'humilité exemple sur les Brahmes respectables par leur vieillesse et leur dévotion, qu'il apprenne d'eux la religion, les lois civiles et criminelles et la logique...

Les Vaisyas

Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étudier les livres saints, faire le commerce, prêter à intérêt, labourer la terre sont les fonctions allouées au Vaisya...; (il) doit connaître à fond tout ce qui concerne la culture et le commerce et faire tous ses efforts pour augmenter sa fortune d'une manière légale...*La caste des Vaisyas avait presque tout en entier adopté le Bouddhisme et s'est effacée avec lui;* les Djainas les ont remplacés comme commerçants et prêteurs à intérêt.

Aujourd'hui, les Vaisyas ne forment plus une grande classe distincte comme les Brahmes, mais seulement les premières castes de la classe laborieuse. On trouve sur beaucoup de points de l'Inde des castes de propriétaires fonciers agriculteurs d'un type supérieur. Ce sont évidemment les restes et les descendants des Vaisyas; tels sont les Vellajas dans la province de Madras.

Les Soudras

Le souverain maître n'assigna au Soudra qu'un seul office, celui de servir les classes supérieures, sans déprécier leur mérite. Un Brahmane peut obliger un Soudra acheté ou non à remplir des fonctions serviles; car il a été créé pour les service des Brahmanes par l'être existant par lui-même. Un Soudra bien qu'affranchi par son maître n'est pas délivré de l'état de servitude, parce que cet état lui est naturel. *Un Brahmane, s'il est dans le besoin, peut, en toute sûreté de conscience, s'approprier le bien du Soudra son esclave,* car un esclave ne possède rien en propre et n'a rien dont son maître ne puisse s'emparer. Servir les Brahmanes est déclarée l'action la plus louable pour un Soudra et la seule qui lui procure le bonheur après sa mort et une renaissance plus relevée.

Classes mêlées

Ne sont considérés comme appartenant à la classe de leurs parents que ceux qui sont nés dans l'ordre direct des femmes de la classe de leur mari, vierges au moment du mariage.

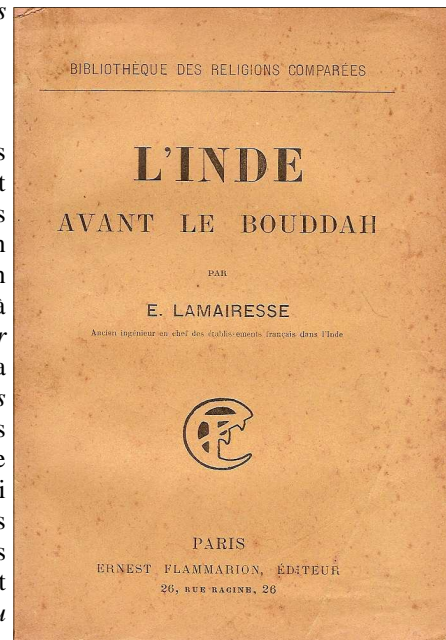
Le fils d'un Dwija marié avec des femmes de caste inférieure à la sienne est regardé comme vil par rapport aux autres fils.... Si la fille d'une Soudra ou d'un Brahmane, en s'unissant à un brahmane met au monde une fille qui s'unit de même à un Brahmane et ainsi de suite, la basse classe remontera au rang le plus distingué après la septième

génération. Inversement, le fils d'un Brahmane et d'une Soudra descendra à la condition de Soudra par une succession de mariages; la même chose peut avoir lieu pour la lignée d'un Kchattriya ou pour celle d'un Vaisya.
On fait dans nos colonies une distinction semblable entre les Mulâtres.

Manou développe longuement la thèse de la *prédominance des qualités du mâle dans le produit d'une union.*

Etat moral

Par l'institution de la caste servile et des classes infimes à occupations définies, Manou a résolu pour l'Inde, la question du travail matériel qui s'est imposée à toutes les sociétés antiques et même partout où les occupations manuelles étaient rendues exceptionnellement pénibles par le climat, et où on ne pouvait ou ne savait remplacer la force de l'homme par des machines. En Grèce, les citoyens ne devaient pas travailler; plus tard, il en fut de même à Rome. Il fallait donc une population d'esclaves. *On justifiait l'esclavage par le droit de conquête* qui n'est que la force. *Aristote* comprenant que de la force ne dérivait aucun droit, avait imaginé la théorie de la *différence entre les qualités naturelles de l'esclave et celles du citoyen*; d'où la différence dans les obligations et les occupations. C'était, moins la transmigration, la théorie de la prédestination originelle de Manou et elle a été adoptée en ce qui concerne les Nègres (Noirs, au XIXe s.) par les théologiens disciples d'Aristote et par Bossuet lui-même. Elle était plausible lorsque les maîtres étaient d'une race supérieure, comme les Aryens par rapport aux Soudras et les Blancs par rapport aux Nègres; *le préjugé de la couleur dont Montesquieu a fait justice par l'ironie est tout à fait analogue à celui de la caste.*



Avec le recrutement des esclaves par la guerre entre nations de même civilisation comme cela eut lieu surtout à Rome, l'argumentation d'Aristote péchait par la base et était une véritable pétition de principe. Aussi, l'esclavage antique a-t-il disparu, les esclaves étant devenus égaux ou supérieurs aux maîtres par les qualités et s'étant ailleurs mêlés à eux par les affranchissements et les mariages. Un grand nombre d'esclaves étaient stoïciens ou chrétiens et avaient un haut sentiment de la dignité humaine.

Au contraire, l'état social de la classe inférieure dans l'Inde a persisté et s'est même affermi et régularisé. D'un côté, la division en corps de métiers, stipulée par Manou pour les classes abjectes ou impures et même pour les Dwijas nés de mésalliances dans l'ordre direct et assimilés aux Soudras, s'est étendue à tous les Soudras d'autant plus facilement que beaucoup de tribus ou peuplades restaient et restent sans mélange entre les autres.

Les Soudras se sont partagés en un très grand nombre de castes superposées, dont aucune ne contracte d'alliances avec les autres et n'a d'occupations ou de sympathies communes avec elles. L'hospitalité, l'assistance, la solidarité n'existent qu'entre les membres d'une même caste, aucune n'est spécialement affectée à la domesticité. Le Soudra n'a plus rien de l'esclave. Il a son domicile propre, sa famille, le bien que lui procure son industrie et il en est le maître absolu. Il en est de même du Pariah qui est tout au plus soumis à un servage de la terre. La condition matérielle des basses classes de l'Inde est donc bien meilleure que l'esclavage; mais leur condition morale est bien pire, parce *qu'elles se croient elles-mêmes frappées d'une déchéance et d'une abjection irrémédiables*. Manou avait bien jugé l'esprit borné et le caractère pusillanime des populations subjuguées puisqu'il a obtenu ce qu'il voulait : l'immobilité, la *soumission aveugle à la coutume* reconnue comme *l'ultima ratio rerum*. Il a réussi, mais comme tous les législateurs qui ont exploité la faiblesse humaine, en *étouffant tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'homme, le sentiment de la dignité et de la responsabilité morale*; pour l'Hindou, à tous les degrés de l'échelle sociale, il n'existe qu'une conscience, la *conscience professionnelle*. Ainsi on en voit encore aujourd'hui un exemple frappant.

Les porteurs de palanquin, caste nombreuse, transportent sur de longs parcours, des voyageurs munis de fortes sommes, ou bien des sommes d'argent qu'on leur a confiées; il n'y a pas d'exemple qu'ils aient volé ou trahi un voyageur ou un dépôt; c'est le *devoir* de caste ; mais, s'ils peuvent tromper dans le règlement du compte de leurs salaires ou des petits achats dont on les a chargés, ils le font toujours sans aucun scrupule. Manou n'emploie jamais le mot *devoir* dans un autre sens que les sens professionnels. La certitude de l'accomplissement de ce *devoir* était, il est vrai, une garantie très précieuse et même suffisante pour assurer le fonctionnement des rouages politiques et sociaux dans les circonstances ordinaires. Mais, si un événement imprévu dérangeait ce fonctionnement, on ne trouvait plus dans toutes les classes qu'une passivité inerte qui laissait la civilisation brahmanique sans défense contre tout ennemi du dehors. C'est pour cela que *40 000 soldats anglais suffisent aujourd'hui pour garder 250 millions d'Hindous*. En persuadant à ces millions d'hommes qu'ils sont au-dessous des singes et des éléphants, les Brahmes ont atteint le comble de l'astuce sacerdotale. Mais quel *crime de lèse-humanité* ! Quelle monstrueuse impiété !

Extraits de '*L'Inde avant le Bouddha*' par E.Lamairesse, Ernest Flammarion, 1892?

La famille d'Anandaranga Pillai et la société de Pondichéry ஆனந்தரங்கப் பிள்ளையின் குடும்பமும் புதுச்சேரிச் சமூகமும்

Ananda Ranga Pillai était réticent de parler de sa vie personnelle dans son Journal qui évoquait surtout sa vie publique et professionnelle. Cependant les rares évocations des événements familiaux révèlent clairement que les cérémonies de famille étaient célébrées en grande échelle et de façon très somptueuse.

Le mariage de sa fille Pâppâl en 1747 fut un événement dont tout le monde parlait. Ananda Ranga Pillai était enchanté d'entendre à son sujet les chaleureuses félicitations du gouverneur Dupleix qui disait : « Tous les Européens, jeunes et âgés, ont trouvé que les décorations du 'pandal' (பந்தல்) et les processions de mariage étaient extraordinaires ». Les conseillers français remarquaient que c'était plus grandiose qu'un mariage royal.

Après plusieurs années, alors même que sa fortune avait décliné en 1755, les mariages de ses deux autres filles et de sa nièce furent célébrés aussi avec grand faste, bien qu'il pensât que celui de sa fille aînée fût cent fois plus grandiose. Ananda Ranga Pillai offrit encore un anneau serti de diamant de 500 pagodes (வராகன்) au gouverneur, un anneau de 100 pagodes à l'intendant Barthélémy et des étoffes de soie aux autres invités français.

L'usage des mariages somptueux continua encore pendant la génération suivante et le mariage de Muttu Vijaya Tiruvengada Pillai (முத்து விஜய திருவேங்கடப்பிள்ளை) -Tiruvengada Pillai IV-, fils du neveu d'Ananda Ranga Pillai, en 1791, fut également une grande affaire. La célébration dura quatre nuits, avec une procession à dos d'éléphants, éclairage par des torches, illumination de feux d'artifice et accompagnement de musique. Elle fut admirée par le gouverneur et sa femme de la terrasse de son palais. Le dernier jour, un dîner dansant fut spécialement organisé par le père et le nouveau marié pour le gouverneur et les autres fonctionnaires français.

Les naissances, les anniversaires et les funérailles furent également de grandes manifestations publiques. Ananda Ranga Pillai a décrit lui-même les célébrations marquant la naissance de son fils en 1748. Le poète Madurakavirayer se trouvait probablement alors dans son entourage, comme lors des autres cérémonies telles que le premier anniversaire de son fils, le mariage de son neveu Tiruvengada Pillai III alias Appavu (அப்பாவு), la naissance d'une fille à ce dernier. Il les a évoqués dans ses poèmes composés à la gloire de son bienfaiteur, en insistant sur ses grandes qualités réelles et imaginaires.

Les funérailles n'étaient pas moins des cérémonies de grande pompe, marquant le haut niveau social. Et Ananda Ranga Pillai décrit ainsi avec grande émotion celles de son épouse bien-aimée, Mangâthâyî Ammâl en 1756. Lors de la procession, les rues furent arrosées de curcuma, de safran et d'encens, et la crémation fut faite de bois de santal. Trois jours plus tard, il nota aussi avec grand plaisir que lui, son fils et son neveu reçurent les condoléances du gouverneur au palais du gouvernement, avec des présents et des salves de canon. Les funérailles se terminèrent par un grand repas à la maison du 'dubash' auquel tous furent invités.

A travers ces étalages publics élaborés et ostentatoires, le statut social d'Ananda Ranga Pillai était confirmé à deux niveaux : le premier, par la crainte et l'émerveillement du peuple local et des notables; le deuxième, par l'appréciation des Européens, la reconnaissance manifestée et les honneurs rendus par le gouverneur lui-même.

Kankalatha Mukund

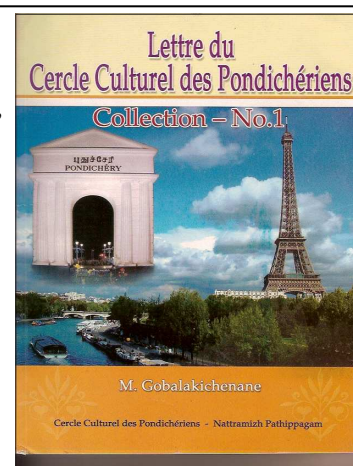
(Trad. de l'extrait de 'New Social Elites and the Early Colonial State', Economical and Political Weekly, July 3, 2003

Collection No.1 de LCCP

La publication spéciale bilingue 'Lettre du Cercle Culturel des Pondichériens, Collection no.1' est parue et disponible à Orsay.

Prix : 16 € + frais de port 4 €
(Pour achat de 5 exemplaires, remise de 25%)

Rappelons que les numéros de LCCP 3 à 56 de cette collection (décembre 1993 à juin 2007) contiennent, outre les traductions tamoul->français et français->tamoul de la première page, des articles de qualité rappelant les aspects historique, culturel et littéraire des anciens comptoirs de l'Inde.



Internet*****Internet*****Internet***** Internet***** Internet

Les articles de La Lettre du Cercle Culturel des Pondichériens (archivage depuis le No.17) sont sur :
<http://www.puduchery.org>